



Un PROJET pour DIVION

Divion, le 28 janvier 2021.

Les élus du Groupe « Divion Naturellement »

Au Conseil Municipal

Emeline DELPLANQUE - Romain LAVEDRINE

Olivier MANNESSIER - Patricia POTIER

À

Monsieur Jacky LEMOINE

Maire de Divion

Vice-président de la CABBALR

1 rue pasteur

62460 DIVION

Objet : Restauration Scolaire Municipale

Monsieur Le Maire,

Dans le cadre de leur **fonction de conseillère municipale**, Patricia POTIER et Emeline DELPLANQUE ont pris l'initiative de visiter, ce mardi 26 janvier, les sites de restaurations scolaires durant la pause méridienne. Cette visite s'est effectuée à la suite de votre courrier demandant aux parents des élèves des écoles de Divion, qui avaient d'autres possibilités de garde, de ne pas mettre leur enfant à la cantine le midi ; **autrement dit : qui ne travaille pas !**

Comme si la restauration scolaire servait de garderie ! Quel beau projet vous avez en matière de restauration collective !

Vos collaborateurs vous en ayant informé, vous vous êtes empressé de leur courir après en hurlant qu'elles n'avaient pas le droit et qu'il faudrait au préalable faire une demande « d'autorisation » !

Au prétexte de la situation sanitaire ? Il a bon dos le virus ? Et semble bien vous arranger !

Mais dites-nous un peu...

1. Sur quoi vous appuyez-vous pour nous infliger une telle exigence ? Alors même que cette décision de restriction vous l'avez prise seul, sans concertation **puisque aucune commission municipale n'existe !**
2. Permettez-nous de vous rappeler qu'avant d'être Maire élu par le conseil municipal, vous êtes, tout comme nous, conseiller municipal et que vous n'auriez donc pas plus le droit que nous de visiter les services municipaux. Services, par ailleurs, mis en place par notre collectivité et selon **les principes démocratiques** décidés, pour le moins, par le conseil municipal !
3. Comment pouvez-vous **interdire aux conseillers municipaux** de s'intéresser aux conditions dans lesquels sont développés les services de notre collectivité qui s'adressent à nos concitoyens alors que vous autorisez votre épouse, qui n'est pas élue et n'a donc aucune légitimité, de visiter les sites de restauration scolaire et parfois d'y manger. Vous autorisez l'accès à l'hôtel de ville et de s'y balader librement à des personnes dont la seule qualité serait d'être vos amis alors qu'ils ne sont ni agent, ni élu ! Vous autorisez même que les chiens des élus de votre groupe puissent s'y promener...
Et vous interdirez à des élus, dont le seul défaut à vos yeux, est de ne pas appartenir à votre majorité, de porter un intérêt à la sécurité des usagers et la qualité des services développés avec l'argent des contribuables.
Rien de surprenant, nous direz-vous, puisqu'au mépris de la loi, de la démocratie et des élus n'appartenant pas à votre majorité, vous organisez les bureaux de vote en sollicitant la participation de vos amis, non élus et sans légitimité, pour en écarter les élus des groupes minoritaires. Ce qui est illégal !
Cet été, déjà, sous prétexte de la crise sanitaire, vous aviez interdit à Emeline DELPLANQUE, de visiter les centres de loisirs sans une demande officielle. Or, votre adjointe en charge de la jeunesse s'y était rendue.
Le protocole sanitaire ne s'appliquerait donc qu'aux élus du groupe « Divion Naturellement » ?

... / ...



... / ...

Cependant, permettez-nous d'avoir pu constater – même sans votre autorisation – que les conditions d'accueil et les espaces disponibles sont **parfaitement acceptables** dans le cadre du respect du protocole sanitaire. Certes des adaptations à l'initiative des encadrants et des personnels techniques ont été envisagées et nous soulignons la qualité du travail constaté.

Rien ne justifiait donc que vous appeliez les Divionnais à garder leur enfant le midi. Vous en avez toutefois profité, eu égard à la baisse de fréquentation, pour laisser en l'état le taux d'encadrement des enfants à un moment où il fallait sûrement le renforcer et mettre en place un véritable plan d'accompagnement et de formation des encadrants et des personnels dans cette période si particulière.

Force est de constater qu'ils sont tristement abandonnés à leur sort et que les adaptations ne tiennent qu'à leur propre initiative.

Vous préférez considérer que la restauration collective sert de mode de garde !

Vous préférez inviter les parents à garder leur enfant plutôt que de renforcer les moyens pour le maintien de la qualité et de l'exemplarité des services publics locaux en période où la solidarité est de mise.

Vous avez préféré recruter un collaborateur de cabinet – non divionnais - grassement payé et dont l'utilité est loin d'être avérée plutôt que de consacrer des moyens supplémentaires pour la sécurité et l'encadrement de nos enfants.

C'est votre choix, ce n'est pas le nôtre !

Et nous regrettons que par vos choix ce ne soient pas les Divionnais et les services publics municipaux que vous placiez en priorité de vos préoccupations et de votre action !!!

Salutations respectueuses.

Les élus du groupe « DIVION NATURELLEMNET » au Conseil Municipal